

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

CONVOCATION EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 18/07/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 27

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. ABDELOUAHED Olivier donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. GIL Eugène, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique donne pouvoir à Mme GALAND Mélanie, DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, GRATTEPANACHE Céline donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, MERCIER Catherine donne pouvoir à Mme PETRIOLI Franca, ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme TROIA Laure, CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : MM. GERNEZ Marc, PLAYE Maryse

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. SION Michel

OBJET : Subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de l'école municipale de danse à un concours européen

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article 2121-29, fondant une compétence générale des collectivités territoriales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt général ;

.../...

Considérant que la ville apporte une aide financière et matérielle à l'association « Classic Street Dance » dont l'intérêt local est manifeste ;

Considérant que l'association a sollicité une subvention afin d'aider une élève pour la prise en charge d'une partie des frais occasionnés dans le cadre de sa participation au concours européen CND de danse classique à Tarragone en Espagne ;

Considérant qu'il convient de soutenir les actions de cette association culturelle ;

Considérant qu'il convient de favoriser la réussite et le développement des élèves lors de leur participation aux concours ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'allouer au titre de l'exercice 2023, à l'association « Classic Street Dance », une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense sont inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz pouvoir remis à M. GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique pouvoir remis à Mme GALAND Mélanie, DI GIULIO Cécile pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette, GRATTEPANCHE Céline pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine, GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine pouvoir remis à Mme PETRIOLI Franca, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël pouvoir remis à Mme TROIA Laure, CLOET Geoffrey pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno, PETIT Dimitri

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT

Le Secrétaire de séance,



Michel SION.